



A R R Ê T É

N°2025_83_T

Objet :
ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2022/R160 en date du 29 novembre 2022, portant délégation de fonction et de signature au profit de Monsieur Jean-Marc GRAND ;
Vu la demande reçue en date du 13 mars 2025 par laquelle l'entreprise CF CONCEPT Grenoble – 11 rue Clément – 38000 GRENOBLE, sollicite l'autorisation d'installer un échafaudage afin de procéder aux travaux de pose d'une fenêtre de toit – 7 rue Gustave Guerre, pour le compte de Monsieur BICRAME ;
Vu la Déclaration Préalable enregistrée sous le n° 038.545.25.1.0004 accordée en date du 04 mars 2025 ;
Vu l'arrêté de circulation et de stationnement n°2025T050 délivré en date du 17 mars 2025 au profit de l'entreprise CF CONCEPT Grenoble pour l'installation d'un échafaudage pour permettre les travaux de pose d'une fenêtre de toit ;
Considérant que les travaux ne pourront être finalisés dans les délais impartis ;
Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

Article 1 : Les prescriptions de l'arrêté 2025T050 en date du 17 mars 2025 sont prorogés jusqu'au 24 mai 2025 inclus.

Article 2: Exécution

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication.

Vif, le 29 AVR 2025

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux, risques naturels et technologiques,
sécurité des ERP, espaces verts et accessibilité,
Jean-Marc GRAND

